



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 février
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

Nombres de conseillers: Date de convocation du conseil municipal 15 février 2018

En exercice : 11

Présents : Mme LALO Régine, Mrs BARRIERES Bernard,
BANNEAU Gabriel, HABOUZIT Thierry, DORDÉ François,
PICCOLI Jacques, PINEDE Daniel, Mr CALMETTES Jacques,
SALEVIEILLES Franck

Présents : 9
Votants : 9

Excusée : Mme GRONDIN Sylvia, GIBBS Anne- Marie,

Secrétaire de séance : Mr HABOUZIT Thierry,

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du compte administratif 2017-commune de Massels
- 2) Approbation du compte de gestion 2017- commune de Massels
- 3) Affectation des résultats 2017-commune de Massels
- 4) Vote du compte administratif 2017-Station-service
- 5) Approbation du compte de gestion 2017- Station-service
- 6) Affectation des résultats 2017- Station-service
- 7) Travaux station-service-Résultats de l'appel d'offre
- 8) Travaux station-service-Choix du coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé
- 9) Convention cadre « accompagnement numérique »- avec le CDG47
- 10) Logement n°2- Travaux et location (montant du loyer)
- 11) Vente terrain CALMETTES
- 12) Questions diverses

2018-1

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017- COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr HABOUZIT Thierry, 1er adjoint,
Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T,
et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	413 500.00
	Réalisé :	292 912.51
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	413 500.00
	Réalisé :	163 142.83

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	431 296.00
	Réalisé :	81 265.53
Recettes	Prévus :	431 296.00
	Réalisé :	443 524.23

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	-129 769.68
Fonctionnement :	362 258.70
Résultat global :	232 489.02

2018-2

COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE -

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mr LABARBE, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion 2017 dressé pour le budget de la commune par Mr LABARBE, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-3

Affectation des résultats de l'exercice 2017 – COMMUNE

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 901.34
- un excédent reporté de :	351 357.36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	362 258.70
- un déficit d'investissement de :	129 769.68
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	129 769.68

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	362 258.70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	129 769.68
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	232 489.02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	129 769.68

2018-4

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe – STATION SERVICE

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr HABOUZIT Thierry, 1er adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévus :	296 400.00
Réalisé :	39 164.12
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévus :	296 400.00
Réalisé :	38 623.00
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	13 700.00
Réalisé :	12 711.41

Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévus :	13 700.00
Réalisé :	13 253.32
Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>	
Investissement :	-541.12
Fonctionnement :	-541.91
Résultat global :	0.79

2018.5

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE – STATION SERVICE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mr LABARBE, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- **Déclare** que le compte de gestion 2017 dressé pour le budget de la station-service par Mr LABARBE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-6

Affectation des résultats 2018 Budget Annexe – STATION SERVICE

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	562.18
- un déficit reporté de	20.27
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	541.91

- un déficit d'investissement de :	541.12
- un déficit des restes à réaliser de	0
Soit un déficit de financement de :	541.12

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	541.91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	541.12
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.79
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit	541.12

2018-7

TRAVAUX EXTENSION DE L'ATELIER DE LA STATION SERVICE –CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire retrace le projet d'extension de l'atelier de la station-service. La maîtrise d'œuvre est assurée par PB CONCEPTION, Mr Philippe BLANC.

Une consultation en procédure adaptée article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 17 décembre 2017 avec parution dans le journal "Le Sud-Ouest" le 19 décembre 2017, pour la dévolution des travaux de cette opération dont le coût global est estimé à 314 800.00€ HT.

La commission "d'ouverture des plis" s'est réunie le 22 février 2018 en présence du Maître d'œuvre, Monsieur BLANC qui a présenté son rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et dans le respect des règles de la commande publiques. Les entreprises suivantes sont pressenties :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT	Option HT
01- VRD MACONNERIE DEMOLITIONS Option AIRE DE LAVAGE	SAS SIMON BONIS	155 500.00€	14 000.00€
02- CHARPENTE METALLIQUE	SAS TROISEL	25 604.76€	
03- COUVERTURE BARDAGE	Sarl SUD-OUEST MONTAGE	49 967.40€	
04- MENUISERIES EXTERIEURES	Agen Miroiterie	12 499.00€	
05- RESEAUX GAZ AIR COMPRIME VENTILATION Option Alimentation station de lavage	Eurl PECHON	14 550.80€	507.10€
06 - ELECTRICITE			

07- STATION DE LAVAGE Option station aspiration et gonflage	SAS OKI	23 300.00€	4 250.00€
COUT TOTAL DES TRAVAUX HT		281 421.96€	18 757.10€

L'appel d'offre a été infructueux pour le lot n°6 (électricité) ; le maître d'œuvre a donc lancé un nouvel appel d'offre simplifié pour ce lot, avec remise des plis au plus tard le 26 janvier 2018 à 17h.

L'assemblée doit autoriser Mr le Maire à signer lesdits marchés avec les entreprises retenues pour un montant total hors taxes de $281\,421.96 + 18\,757.10 = 300\,179.06$ € HT soit $360\,214.85$ € TTC.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

1°) – **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles des marchés relatif à cette opération avec les entreprises ci-dessous :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT	Option HT
01- VRD MACONNERIE DEMOLITIONS Option AIRE DE LAVAGE	SAS SIMON BONIS	155 500.00€	14 000.00€
02- CHARPENTE METALLIQUE	SAS TROISEL	25 604.76€	
03- COUVERTURE BARDAGE	Sarl SUD-OUEST MONTAGE	49 967.40€	
04- MENUISERIES EXTERIEURES	Agen Miroiterie	12 499.00€	
05- RESEAUX GAZ AIR COMPRIME VENTILATION Option Alimentation station de lavage	Eurl PECHON	14 550.80€	507.10€
06 - ELECTRICITE			
07- STATION DE LAVAGE Option station aspiration et gonflage	SAS OKI	23 300.00€	4 250.00€

2°) – **Considérant** que l'appel d'offre a été infructueux pour le lot n ° 6, autorise Mr le Maire a décider de l'offre la mieux disante pour ce lot.

3°) - **Considérant** la nécessité de contracter un emprunt pour la réalisation de ces travaux, autorise Mr le Maire à consulter plusieurs organismes bancaires, afin d'obtenir une offre d'emprunt d'un montant de 100 000.00€, sur une durée de 10 ans ;

3°) - **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre, zéro abstention, Mr Salevieilles étant sorti de la salle au moment du vote.

2018- 8

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ATELIER DE LA STATION-SERVICE –CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE (SPS)

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'extension de l'atelier de la station-service, de désigner un bureau de contrôle pour la coordination sécurité et protection de la santé sur les chantiers de construction (SPS).

Le montant des travaux avait été estimé en juillet 2014 à **258 050.00 € HT**.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation, 4 propositions, à savoir ;

- **BUREAU VERITAS** – proposition de 1 625.00€ HT ;
- **APAVE** - proposition de 1 750.00 € HT
- **DEKRA** – proposition de 1 956.50 € HT
- **SOCOTEC** – proposition de 1 890.00 € HT

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- **d'attribuer** la mission de coordination sécurité et protection de la santé sur les chantiers de construction (SPS) pour l'extension de l'atelier de la station-service à la société **VERITAS** pour un montant de 1 625.00 € HT soit 1 950.00€TTC.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission ;
- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre, zéro abstention, Mr Salevieilles étant sorti de la salle au moment du vote.

2018- 9

CONVENTION CADRE "ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE"

M le Maire fait part d'un courrier émanant du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, concernant une nouvelle convention « Accompagnement numérique »

Cette convention a pour but de remplacer les différentes conventions passées en matière d'informatique et numérique.

La commune de Massels a choisi d'adhérer au Pôle numérique du Centre de gestion de Lot et Garonne afin d'obtenir une aide à l'informatisation locale par l'obtention de logiciels professionnels dans des conditions avantageuses.

Le Centre de Gestion intervient pour l'installation des produits, la formation du personnel, et également pour le dépannage et l'assistance en relation avec la partie logiciels.

Le contenu de chaque forfait de services proposé dans cette nouvelle convention est précisé dans l'annexe n° 1 dénommée « propositions de forfaits de la convention Accompagnement numérique ».

La collectivité se doit de déterminer le choix du forfait par délibération, le forfait métiers correspondant aux services déjà mis en place.

Ce forfait est facturé par une cotisation annuelle de **904.00 euros** (communes de moins de 250 habitants).

Mr le Maire précise que pour adhérer à cette prestation, une convention indiquant le choix du forfait et les services inclus dans ce forfait, doit être conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire, à signer la convention cadre « Accompagnement numérique » du Centre de Gestion ;
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2018, article 611 ;
- **Constata** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

2018-10

LOGEMENT N°2- TRAVAUX ET LOYER

Mr le Maire fait part au conseil municipal que suite au départ de Mr DEVES Sébastien et ROSSETTI Céline, au 31 décembre 2017, le logement est vacant.

L'état des lieux a démontré de nombreuses dégradations et la caution n'a donc pas été encore rendue.

Mr le maire a demandé un devis de travaux à l'entreprise MP HERBERT, lieu-dit « Vidal Bézy » à 47140 MASSELS pour refaire toutes les peintures et divers travaux complémentaires avec l'aide de l'agent technique communal. L'achat de matériel et les travaux vont se chiffrer à environ 4 000.00€.

Mr le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le rendu de la caution et également de fixer le montant du loyer pour les prochains locataires de ce logement.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Maire dans sa décision de ne pas restituer la caution à Mr DEVES et Melle ROSSETTI, au vue des dégradations du logement ;
- **Décide** de louer cet appartement entièrement rénové pour un montant de 450€ ;
- **Prévoit** les crédits nécessaires à la rénovation du logement au budget 2018 ;
- **Constata** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

SIGNATURES

Mr PICCOLI Jacques

Mr HABOUZIT Thierry

Mr CALMETTES Jacques

Mr BANNEAU Gabriel

Mr BARRIERES Bernard

Mr DORDE François

Mme LALO Régine,

Mr PINEDE Daniel,

Mme GIBBS Anne Marie

Mme GRONDIN Sylvia

Excusée

Excusée

Mr SALEVIEILLES Franck